

Conseil municipal du 21 février 2019

Etaient présents : Michel RAFFRAY, Loïc REVEL, Catherine HEREL, Roland ARNOLD, Claudine MICLO, Maxime LEBORGNE, Danièle LAMPRIERE, Nicole VILLER, Pierrick LORY, Isabelle JOUFFE, Sylvie ROBIN, Vincent CHESNAIS, Magalie TEILLET, Emmanuel CADE, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Jean-Claude HESRY (*ayant donné pouvoir à Loïc REVEL*), Vincent PERROQUIN (*ayant donné pouvoir à Maxime LEBORGNE*), David GUILLEMER (*ayant donné pouvoir à Emmanuel CADE*), Isabelle GUILBAUD (*ayant donné pouvoir à Isabelle JOUFFE*) et Stéphanie CAUDRON.

Secrétaire de séance : Vincent CHESNAIS

Budget principal- compte de gestion 2018

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur GUILBERT, receveur, et considérant la conformité du compte de gestion avec le compte administratif 2018, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion 2018 pour le budget principal n'appelle aucune observation.

BUDGET PRINCIPAL- compte administratif 2018

	<u>2018</u>	<u>RA.R.</u>	<u>TOTAL</u>
➤ Section FONCTIONNEMENT :			
- Dépenses	1 391 556,60 €		1 391 556,60 €
- Recettes	2 253 580,68 €		2 253 580,68 €
Résultat	862 024,08 €		862 024,08 €
➤ Section INVESTISSEMENT :			
- Dépenses	1 967 085,36 €	1 160 940,00 €	3 128 025,36 €
- Recettes	2 148 052,15 €	314 623,00 €	2 462 675,15 €
Résultat	180 966,79 €	- 846 317,00 €	- 665 350,21 €
RESULTAT GLOBAL	1 042 990,87 €	- 846 317,00 €	196 673,87 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour affecter les résultats suivants au Budget Primitif Communal 2019 :

- Excédent d'investissement (art. 001)	:	180 966,79 €
- Affectation à la réserve (art.1068)	:	665 350,21 €
- Excédent de fonctionnement (art. 002)	:	196 673,87 €

BUDGETS ANNEXES- compte de gestion 2018

Restaurant scolaire :

	<u>2018</u>	<u>RA.R.</u>	<u>TOTAL</u>
➤ Section FONCTIONNEMENT :			
- Dépenses	154 225,25 €		154 225,25 €
- Recettes	154 480,52 €		154 480,52 €
Résultat	255,27 €		255,27 €
➤ Section INVESTISSEMENT :			
- Dépenses	2 855,27 €		2 855,27 €
- Recettes	2 600,00 €		2 600,00 €
Résultat	- 255,27 €		- 255,27 €
RESULTAT GLOBAL	0,00 €		0,00 €

Lotissement Chateaubriand :

	<u>2018</u>	<u>RA.R.</u>	<u>TOTAL</u>
➤ Section FONCTIONNEMENT :			
- Dépenses	46 347,51 €		46 347,51 €
- Recettes	46 347,51 €		46 347,51 €
Résultat	0,00 €		0,00 €
➤ Section INVESTISSEMENT :			
- Dépenses	0,00 €		0,00 €
- Recettes	0,00 €		0,00 €
Résultat	0,00 €		0,00 €
RESULTAT GLOBAL	0,00 €		0,00 €

Lotissement du Haut Bourg :

	<u>2018</u>	<u>RA.R.</u>	<u>TOTAL</u>
➤ Section FONCTIONNEMENT :			
- Dépenses	83 989,44 €		83 989,44 €
- Recettes	241 907,90 €		241 907,90 €
Résultat	157 918,46 €		157 918,46 €
➤ Section INVESTISSEMENT :			
- Dépenses	0,00 €		0,00 €
- Recettes	0,00 €		0,00 €
Résultat	0,00 €		0,00 €
RESULTAT GLOBAL	157 918,46 €		157 918,46 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour affecter le résultat suivant au Budget Primitif lotissement du Haut Bourg 2019 :

- Excédent de fonctionnement (art. 002) : 157 918,46 €

Travaux mairie-médiathèque :

Maxime LEBORGNE, Adjoint au Maire, présente l'offre faite par l'entreprise BIDAULT (lot n° 3) pour des travaux supplémentaires sur le chantier de la mairie/médiathèque : enduit du mur entre la médiathèque et chez M. Vaillant.

Le montant de ces travaux s'élève à 3 385,00 € H.T. (4 062,00 € TTC).

Acquisition de panneaux de lieux-dits pour un montant de 3 219,60 € H.T. (3 863,52 € TTC), offre faite par SIGNAUX GIROD de Saint-Gilles.

Renouvellement d'un poste CAE au service technique

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations des 30 juin et 1^{er} septembre 2016 et du 20 juillet 2017, le Conseil Municipal avait décidé la création d'un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) au service technique à compter du 22 août 2016. Le Conseil Municipal décide de renouveler ce poste à compter du 22 février 2019, pour une durée de 12 mois. La durée hebdomadaire de service est maintenue à 20 heures.

Equipement informatique et téléphonique

Maxime LEBORGNE indique qu'il convient de prévoir l'équipement informatique et téléphonique de la future mairie et future médiathèque. Afin de faire cette acquisition

rapidement, le Conseil Municipal décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à Maxime LEBORGNE, adjoint, pour faire le choix des offres les mieux-disantes,

Questions diverses

- Discussion sur le plan d'aménagement de la place de l'Eglise proposé par l'Atelier du Marais : à revoir en réunion de commission. Proposition de visite de l'aménagement de Jugon.

- PLUi : suite aux remarques transmises par le Conseil à Dinan Agglomération, 2 refus ont été émis pour le passage en zone constructible de parcelles rue du Val et à « Cochard ».

- Synthèse réunion débat citoyen du 12 février.

- Discussion sur le remplacement d'un médecin exerçant sur la commune.